



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONT-CARME

AVIS PUBLIC

A tous les contribuables de la Municipalité de Mont-Carmel

Soyez avisés que lors de la séance ordinaire du Conseil du 11 janvier 2022, l'avis de motion suivant a été donné:

Avis de motion est donné par madame la conseillère Cindy Saint-Jean, qu'à une séance subséquente sera adopté le Règlement 320-2022 portant sur le Code d'éthique des élus.

Toute personne qui voudrait consulter ledit règlement peut s'adresser au bureau de la soussignée, situé au 22, rue de la Fabrique, sur les heures d'ouverture.

Donné à Mont-Carmel, ce 12 janvier 2022.

Maryse Lizotte
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Maryse Lizotte, directrice générale, résidant à Mont-Carmel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 9h et 11h, le 12^e jour de janvier 2022, à chacun des endroits suivants, à savoir: *bureau municipal et bibliothèque municipale.*

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Mont-Carmel ce 12^e jour de janvier 2022..



Maryse Lizotte
Directrice générale
Greffière-trésorière